Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 029-212901847-20260227-PLOU26_NR06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUENAN

Nombre de membres :
Afférents au conseil municipal : 23
En exercice : 23 - Présents : 21
Qui ont pris part aux délibérations : 21

Séance du 27 février 2026

Le vingt-sept février deux mil vingt-six à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie, sous la présidence d'Aline CHEVAUCHER, le maire.

Etaient présents : A. CHEVAUCHER, le maire, A. MARC, V. LE BOULCH, M. SAILLOUR, M. VILLENEUVE, H. BEAUMIN, D. CAZUC, H. GUENA, JJ. HIRRIEN, R. JEZEQUEL, M.Y. LE MESTRE, L. PENNORS, E. TANGUY, A. LE BIAN, A. BOUL'CH, JM. SEVERE, O. MONCUS, G. KERBIRIOU, K. KERNEIS, M.H. PETIT-CHOPIN, M. QUILLEVERE D. LE GALL

Excusés : JP. CAER, D. CAZUC

DÉLIBÉRATION N° 2026-27-02-03

Approbation du compte administratif Budget Annexe Lotissement de La Fontaine 2025

Madame le Maire présente le compte administratif 2025 du Budget du Lotissement de La Fontaine
Madame le Maire rappelle la réunion de travail préalable effectuée avec Fabrizio Vitral Pinto Conseiller aux Décideurs Locaux-Direction Générale des Finances Publiques le 20 février 2026

COMPTE ADMINISTRATIF 2025

FONCTIONNEMENT	
Recettes	***Dépenses***
807 747,08 €	621 457,12 €

INVESTISSEMENT	
Recettes	***Dépenses***
604 369,99 €	901 340,92 €

Excédent de fonctionnement	**186 289,96 €**

Déficit d'investissement	**- 296 970,93 €**

Soit un déficit d'Investissement de 296 970,93 euros

Après en avoir débattu,
le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres
sous la présidence de Hélène GUENA, le Maire s'étant retirée,
- Approuve le compte administratif 2024 du Lotissement de La Fontaine.

Extrait certifié conforme
Le Maire,
Aline CHEVAUCHER

MAIRIE DE PLOUÉNAN 29 (Finistère)

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Préfecture et publication ou notification